

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020

Suite à une mauvaise imputation de l'excédent d'investissement lors de l'élaboration du budget primitif 2020 du service assainissement, une modification budgétaire a été adoptée afin de régulariser la reprise de l'excédent antérieur reporté d'investissement de l'exercice 2019.

En raison de réajustements concernant les redevances de pollution et de modernisation par l'Agence de l'Eau, les crédits supplémentaires ont été votés : + 3 800 € pour la redevance pollution et + 3 500 € pour la redevance modernisation.

La modification de l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'extension et de gestion du collège de Saint-Loup-sur-Semouse consistant à la diminution du nombre de représentants de chaque commune, soit 1 titulaire et 1 suppléant, au lieu de 2 de chaque, a été acceptée.

Il est proposé de désigner les 2 délégués titulaires actuels pour représenter la commune, soit : M. SUARDI Philippe, délégué titulaire et Mme BRICE Stéphanie, suppléante.

Une commission « urbanisme », qui sera en charge principalement de la révision du PLU Intercommunal, a été créée. Elle est composée de : Jean-Claude TRAMESEL, Valérie GARET, Anne-Gaëlle LEGRAND, Didier LEMERCIER et Michèle LEPAUL.

Il est proposé une modification du sens de priorité au carrefour de la route de Saint Loup et de la rue de la Grande Côte. Vu le peu de visibilité au stop de la rue de la Grande Côte et des difficultés pour s'arrêter l'hiver sur chaussée glissante, il est proposé de déplacer le stop sur la route de Saint Loup. Cela permettra également de réduire la vitesse de cette voie. Un essai sera fait en ce sens.

Un bilan de la rentrée scolaire est donné. 40 enfants sont scolarisés à l'école maternelle et 59 en primaire.

Un tracteur Kubota de 26cv a été commandé auprès de la Société Jardival. Il sera équipé d'un chargeur avant avec godet, tondeuse ventrale de 157 cm, brosse de désherbage avant, broyeur à fléaux 119 cm

Pour financer les travaux du Lyaumont et du Bambois, 2 emprunts ont été contractés auprès du Crédit Agricole, à savoir :

160 000 € sur 20 ans à 0,67 % (pour l'eau du Lyaumont) et 380 000 € sur 25 ans à 0,73 % (pour l'assainissement du Bambois)

Une ligne de trésorerie de 200 000 € a également été souscrite à la Caisse d'Épargne pour pallier l'attente du versement des subventions.

En raison de la crise sanitaire actuelle et en accord avec le président des anciens combattants la commémoration de la libération d'Aillevillers, le 18 septembre, n'aura pas lieu cette année.

Il est déploré qu'à certains endroits dans la commune, les haies ne soient pas taillées en bordure de voies et gênent la visibilité.